

Mairie LE MAS



L'espace du Mas destiné aux encombrants comprend 4 box.
Nous vous demandons de respecter les consignes prédéfinies
pour le remplissage des box selon la disposition suivante :

<p>Les dangereux</p> <p>Electro-ménager Télévision Ordinateur Contenants huile, peinture, acide... Batterie Vitre Plastiques</p>	<p>Encombrants non définis</p>	<p>Encombrants à majorité de métaux</p>	<p>Encombrants à majorité de bois</p>
---	---	--	--

Attention, il est strictement interdit de déposer :
gravas, céramiques, terres cuites, déchets verts